

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N°002/ASMI/AER/PERACE/UGP/SPM/ASPMa/ASPMf/2025 DU 06 JAN 2025

SERVICES DE CONSULTANT

SELECTION DES CONSULTANTS INDIVIDUELS EN CHARGE DE RELAIS COMMUNAUTAIRES DANS LES REGIONS DE L'EST (1 LOT), DE L'EXTREME-NORD (3 LOTS) ET DU NORD-OUEST (2 LOTS) (Procédure d'Urgence)

Informations Générales

Crédit : IDA 6356-CM
 Pays : République du Cameroun
 N° Projet : P163881
 Secteur : Energie

Détails Clé

Catégorie : Services de consultants Individuels
 Méthode : Sélection des Consultants Individuels (SCI)
 Approche : Ouverte | Nationale
 Type de contrat : Montant forfaitaire

Informations connexes

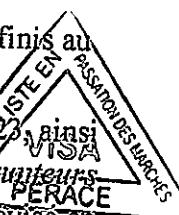
N° de référence : CM-PERACE-459379-CS-INDV

A. AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

1. La République du Cameroun (ci-après dénommé l' « Emprunteur ») a obtenu de l'Association Internationale de Développement [(IDA) (la « Banque »)] un crédit (ci-après dénommé « fonds ») pour le financement du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions Sous Desservies du Cameroun [(PERACE) (ci-après dénommé le « Client/Bénéficiaire »)], et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats pour lesquels cet Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) est émis.
2. L'Emprunteur, représenté par le Coordonnateur du PERACE, sollicite maintenant des manifestations d'intérêt en vue de la sélection des Consultants individuels en charge de relais communautaires dans les régions de l'Est (1 lot), de l'Extême-Nord (3 lots) et du Nord-Ouest (2 lots).

Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter le Point 3 des « Termes de référence ».

3. Le présent ASMI est adressé aux Consultants remplissant les critères de qualifications définis au Point 4 « Qualifications, Compétences et Aptitudes » des « Termes de référence ».
4. Les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, 3.18 et 3.20, celles des paragraphes 3.21 à 3.23, ainsi que celles du paragraphe 3.32, du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI)* », édition de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023 respectivement relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêt, d'éligibilité et de fraude et corruption, seront appliquées.
5. La méthode de Sélection des Consultants Individuels (SCI) telle que définie dans les paragraphes 7.11, 7.12 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI)* », édition de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023, sera appliquée.
6. Une manifestation d'Intérêt est demandée pour un seul Lot unique (les candidatures pour plus d'un Lot seront disqualifiés) selon le format suivant :
- Nombre d'exemplaires du dossier : un (01) original et quatre (04) copies.
 - Contenu du dossier :
 - Une lettre de motivation détaillée et signée adressée au Coordonnateur de l'Unité de Gestion du PERACE ;
 - Un Curriculum Vitae (CV) détaillé, daté et signé, faisant état de l'expérience, des compétences et aptitudes professionnelle, avec les adresses complètes du candidat (boîte postale, téléphone, e-mail etc.) ;
 - Les justificatifs probants des qualifications (diplôme exigé, attestations de formations, certifications, etc.) et expériences (certificats de travail, contrats, fiches/rapports d'évaluations, lettres d'évaluations, etc.) ;
 - Une copie certifiée de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
 - Une clé USB contenant la version électronique du dossier de manifestation d'intérêt.
7. Le présent ASMI comprend les Termes de référence de la procédure de sélection en Section B. **Lesdits Termes de référence peuvent être retirés à la Cellule de Passation des Marchés de l'Unité de Gestion du Projet, à l'adresse ci-dessous, et par demande aux adresses e-mails ci-dessous.**
8. Les Consultants intéressés, pour tout besoin d'information supplémentaire en rapport avec le présent ASMI, peuvent écrire à l'adresse du *Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Électricité dans les Régions Sous Desservies du Cameroun (PERACE)*, situé à Yaoundé, quartier Dragage, à côté de la SNH, 2^e sortie, entre 10h00 et 15h00 (heures locales), ou par courriel à fonkwa@aerperace.org, fjfonkwa@yahoo.co.uk, avec copie à ibessong@gmail.com, ibessong@aerperace.org
- Les adresses ci-dessus sont également celles indiquées pour le retrait des Termes de référence objet du présent ASMI.
9. La date, l'adresse et l'heure de remise des manifestations d'intérêt sont les suivantes :
- Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt : 27 JAN 2025 ;
 - Adresse : siège de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) situé à Yaoundé, au Quartier Mballa II Dragage, face Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP ;



- c. Heure limite de dépôt : **14 heures (heure locale)** ;
- d. Les dossiers déposés au-delà de ce délai ne seront pas pris en compte.

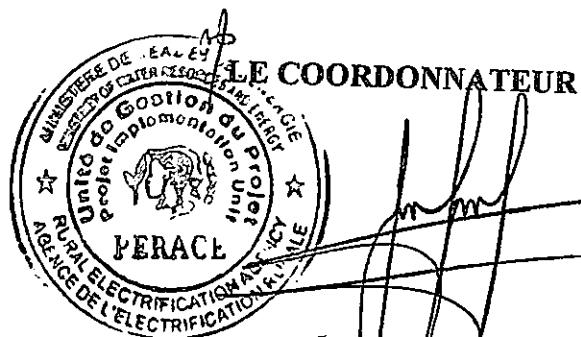
10. Le Coordonnateur du PERACE retient le Consultant qui présente le meilleur niveau de qualifications et d'expérience en rapport avec la mission, et l'invite à soumettre ses **Propositions** technique et financière aux fins de négociations telle que définie dans le **Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI)**, cinquième édition de septembre 2023.

11. L'enveloppe contenant le dossier et la clé USB devra porter la mention :

« A l'Attention du Coordonnateur du PERACE : Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°002/ASMI/AER/PERACE/UGP/SPM/ASPMa/ASPMf/2025 DU 06 JAN 2025 relatif à la sélection des Consultants individuels en charge de relais communautaires dans les régions de l'Est (1 lot), de l'Extrême-Nord (3 lots) et du Nord-Ouest (2 lots).

12. Les dossiers fournis dans le cadre du présent ASMI restent la propriété du PERACE.

Fait à Yaoundé, le 06 JAN 2025



Ampliations :

- **MINEE**
- **MINMAP**
- **AER**
- **ARMP**
- **ARCHIVES**
- **CHRONO**